

N/REF : 12/04/2024 11H29 C:263910 I:33807

MAIRIE ST MARTIN DE LA CLUZE

V/Email reçu le Vendredi 12/04/2024 a 11H29

**2 PLACE EMILE GILIOI
38650 ST MARTIN DE LA CLUZE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 15 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 58 ANCIENNE GARE DE ST MARTIN DE LA CLUZE, LA COYNELLE 38650
ST MARTIN DE LA CLUZE
CHEZ MR DUSSERT
SUR PLACE MR GAUTIER - EMPLOYE COMMUNALE 07 85 46 71 61

MOTIF : INTERVENIR POUR FOSSE SEPTIQUE

Donneur d'ordre : M. - PARTICULIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 12/04/2024 A 13H00

VIDANGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE LA FOSSE SEPTIQUE CURAGE ENTRÉE ET DÉPARTS ENLEVEMENT DE 3 METRES CUBES EN STEP

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG 1h+Dépl.	1	420,00	420,00

TOTAL H.T.	420,00
T.V.A. a 10,00%	42,00
TOTAL T.T.C.En EURO	462,00

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN